

## Mode d'emploi

- 1)-Imprimez les pages suivante
- 2)-Renseigner les pages 1 des deux contrats
- 3)-Parapher chaque page, et signer la dernière de chaque contrat comme précisé,
- 4)-Renvoyez les deux exemplaires du contrat a :

M. ERIC MARTY  
18, RUE ANTOINE DESCHAMPS  
24750 BOULAZAC FRANCE

N'oubliez pas de joindre à votre envoi un chèque de réservation de 200 euros par semaine de location réservée !!!!

Vous disposez d'un délai de sept jours pour faire parvenir votre réservation.

La liste du matériel de la maison est la pour vous aidez a préparer vos vacances, il n'est pas nécessaire de la joindre au contrat

Merci.

# Contrat De location Saisonnaire.

Entré les soussignés :

M. ERIC MARTY  
Demeurant au : 18 RUE ANTOINE DESCHAMPS  
24750 BOULAZAC

, ci-après dénommée « LE BAILLEUR » d'une part —ET—  
M

Demeurant au :

Ci-après dénommée « LE LOCATAIRE » d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés, au preneur qui les accepte.

## DESIGNATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Maison individuelle  
18 bis Chemin de la Lande  
33590 Grayan et l'Hopital

## COMPOSITION DES LOCAUX LOUES

Maison F3 neuve composé de :  
Une pièce principale, deux chambres, une salle de bain, un WC, une terrasse couverte sur terrain arboré.

## DESTINATION DES LOCAUX LOUES

Habitation de villégiature exclusivement.  
Le preneur s'interdit d'exercer dans les lieux loués toute activité artisanale, commerciale ou industrielle.

## DUREE ET PRISE D'EFFET DE LA LOCATION

Le contrat de location prendra effet le \_\_\_\_\_, pour se terminer le \_\_\_\_\_

Pour un durée de \_\_\_\_\_ semaine(s).

Nombre d'adulte(s) :

Nombre d'enfant(s) :

### **ARRIVEE – DEPART :**

**Les arrivées se font le samedi entre 14h00 et 17h00. Les départs ont lieu le samedi entre 9h00 et 11h00.** Les états des lieux et inventaires se font au départ et à l'arrivée durant ces plages horaires. Sauf accord préalable entre le propriétaire et le locataire, si le locataire ne s'est pas présenté durant les heures prévues le jour de la location, l'entrée dans les lieux s'effectuera selon la disponibilité du propriétaire dans les jours suivant.

### **UTILISATION DES LIEUX :**

La location ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

**Obligation d'occuper les lieux « en bon père de famille » et de les entretenir.** Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h00 après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire.

**Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée** par le fait du preneur et de sa famille.

**Obligation de rendre le logement propre.** A son départ le locataire s'engage à rendre le meublé tel qu'il l'aura trouvé à son arrivée. En cas de non respect, des frais de ménage pourront être appliqués selon les dégâts causés.

Le nombre de locataires est fixé à 6 personnes (enfants compris). L'utilisation de tentes de camping et/ou de caravanes est interdite. Le cas échéant, et, sous réserve de l'accord du propriétaire qui peut refuser les personnes supplémentaires, une majoration de prix sera appliquée.

### **INTERRUPTION DU SEJOUR :**

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, le prix de la location reste acquis. Il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie à condition qu'il n'y ait pas de dégâts lors de l'état des lieux de sortie.

### **ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE :**

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront fait en début et en fin de séjour par le propriétaire et locataire. Une feuille d'inventaire sera établie et signée. Le locataire disposera de 24h00 pour signaler au propriétaire toute anomalie ou dysfonctionnement. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En cas de non-réalisation d'état des lieux, en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec son emploi du temps, le propriétaire effectuera l'état des lieux et enverra la caution dans les dix jours qui suivent le départ, et ce, en l'absence de dégradations et sous réserve de bonne remise en état des lieux.

Si des dégâts sont constatés, le locataire en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception sous huitaine, et, le montant de ces dégâts fera l'objet d'une retenue sur la caution.

### **ASSURANCE :**

Le locataire est tenu d'assurer le logement qu'il loue. Il doit donc vérifier si son contrat d'assurance d'habitation principale prévoit l'extension villégiature.

**Une attestation d'assurance pourra lui être réclamée à l'arrivée dans le meublé ou à défaut une attestation sur l'honneur.**

### **LOYER :**

Le loyer initial est fixé à 600 euros la semaine, et 1150 euros la quinzaine, 1725€ trois semaines.

### **DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION) :**

Le montant du dépôt de garantie est fixé à 300 euros. Aucune clef ne sera remise avant la réception de tous les règlements, solde et caution.

Un retard dans l'attribution des clefs dû à un retard de règlement du dépôt de garantie, ne donnerait droit à aucun remboursement et/ou dédommagement, même si la période est partiellement ou totalement réduite de ce fait.

Le dépôt de garantie sera restitué au locataire au départ, après état des lieux.

En cas de pertes ou dégradations d'éléments du meublé occasionnés par le locataire, le montant de ce

dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le propriétaire, et ce dans un délai maximum de deux mois.  
Si la caution est insuffisante, le locataire s'engage à compléter la somme sur présentation du justificatif.

Cette caution ne pourra en aucun cas être considérée comme une participation au loyer.

**PAIEMENT :**

**La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire signé du présent contrat, avant la date indiquée sur le courrier joint, et qu'un acompte correspondant à 200 euros par semaine de location aura été perçu par le propriétaire.** Si le contrat n'est pas retourné avant la date indiquée, la réservation sera annulée.

Le solde de la location devra être versé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour sous peine de résiliation de la location.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le propriétaire, et lui faire parvenir le solde du loyer 30 jours avant la date du début de la location initialement prévue.

En cas d'impayé, la location est purement et simplement résiliée.

**CONDITIONS DE RESILIATION :**

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée afin d'être effective. En cas de résiliation du contrat de la part du locataire et quoiqu'il puisse survenir (accident, force majeure ou événement imprévu), l'acompte versé sera conservé par le propriétaire.

Le propriétaire pourra exiger le paiement de la totalité du loyer :

1) Si la résiliation intervient moins d'un mois avant la date de début de ladite location

2) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, et ce, sans avis notifié au propriétaire. Le propriétaire dispose alors de la location.

En cas de résiliation du contrat de la part du propriétaire, l'acompte versé sera restitué au locataire, la résiliation du contrat sera notifiée au locataire par lettre recommandée, et ce un mois minimum avant le début de la location.

Le propriétaire n'est nullement responsable du transport de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses clients de rejoindre le lieu de villégiature, quel qu'en soit la raison même en cas de force majeure et ne procédera à aucun remboursement.

**SIGNATURES DES PARTIES :**

*Apposer vos initiales sur chaque page du présent contrat .Signer séparément chaque exemplaire*

Contrat de location fait et signé a

Le \_\_\_\_\_ en deux exemplaire originaux de trois pages, dont un est remis a chacune des parties qui le reconnaît.

<b>LE BAILLEUR</b> Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »	<b>LE LOCATAIRE</b> Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
---	--

# Contrat De location Saisonnnière.

Entré les soussignés :

M. ERIC MARTY

Demeurant au : 18 RUE ANTOINE DESCHAMPS  
24750 BOULAZAC

, ci-après dénommée « LE BAILLEUR » d'une part —ET—  
M

Demeurant au :

Ci-après dénommée « LE LOCATAIRE » d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés, au preneur qui les accepte.

## DESIGNATION DES LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Maison individuelle  
18 bis Chemin de la Lande  
33590 Grayan et l'Hopital

## COMPOSITION DES LOCAUX LOUES

Maison F3 neuve composé de :  
Une pièce principale, deux chambres, une salle de bain, un WC, une terrasse couverte sur terrain arboré.

## DESTINATION DES LOCAUX LOUES

Habitation de villégiature exclusivement.  
Le preneur s'interdit d'exercer dans les lieux loués toute activité artisanale, commerciale ou industrielle.

## DUREE ET PRISE D'EFFET DE LA LOCATION

Le contrat de location prendra effet le \_\_\_\_\_, pour se terminer le \_\_\_\_\_

Pour un durée de \_\_\_\_\_ semaine(s).

Nombre d'adulte(s) :

Nombre d'enfant(s) :

### **ARRIVEE – DEPART :**

**Les arrivées se font le samedi entre 14h00 et 17h00. Les départs ont lieu le samedi entre 9h00 et 11h00.** Les états des lieux et inventaires se font au départ et à l'arrivée durant ces plages horaires. Sauf accord préalable entre le propriétaire et le locataire, si le locataire ne s'est pas présenté durant les heures prévues le jour de la location, l'entrée dans les lieux s'effectuera selon la disponibilité du propriétaire dans les jours suivant.

### **UTILISATION DES LIEUX :**

La location ne peut en aucun cas bénéficier à un tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

**Obligation d'occuper les lieux « en bon père de famille » et de les entretenir.** Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h00 après l'entrée en jouissance des lieux ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire.

**Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée** par le fait du preneur et de sa famille.

**Obligation de rendre le logement propre.** A son départ le locataire s'engage à rendre le meublé tel qu'il l'aura trouvé à son arrivée. En cas de non respect, des frais de ménage pourront être appliqués selon les dégâts causés.

Le nombre de locataires est fixé à 6 personnes (enfants compris). L'utilisation de tentes de camping et/ou de caravanes est interdite. Le cas échéant, et, sous réserve de l'accord du propriétaire qui peut refuser les personnes supplémentaires, une majoration de prix sera appliquée.

### **INTERRUPTION DU SEJOUR :**

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, le prix de la location reste acquis. Il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie à condition qu'il n'y ait pas de dégâts lors de l'état des lieux de sortie.

### **ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE :**

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront fait en début et en fin de séjour par le propriétaire et locataire. Une feuille d'inventaire sera établie et signée. Le locataire disposera de 24h00 pour signaler au propriétaire toute anomalie ou dysfonctionnement. Passé ce délai, les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En cas de non-réalisation d'état des lieux, en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec son emploi du temps, le propriétaire effectuera l'état des lieux et enverra la caution dans les dix jours qui suivent le départ, et ce, en l'absence de dégradations et sous réserve de bonne remise en état des lieux.

Si des dégâts sont constatés, le locataire en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception sous huitaine, et, le montant de ces dégâts fera l'objet d'une retenue sur la caution.

### **ASSURANCE :**

Le locataire est tenu d'assurer le logement qu'il loue. Il doit donc vérifier si son contrat d'assurance d'habitation principale prévoit l'extension villégiature.

**Une attestation d'assurance pourra lui être réclamée à l'arrivée dans le meublé ou à défaut une attestation sur l'honneur.**

### **LOYER :**

Le loyer initial est fixé à 600 euros la semaine, et 1150 euros la quinzaine, 1725€ trois semaines.

### **DÉPÔT DE GARANTIE (CAUTION) :**

Le montant du dépôt de garantie est fixé à 300 euros. Aucune clef ne sera remise avant la réception de tous les règlements, solde et caution.

Un retard dans l'attribution des clefs dû à un retard de règlement du dépôt de garantie, ne donnerait droit à aucun remboursement et/ou dédommagement, même si la période est partiellement ou totalement réduite de ce fait.

Le dépôt de garantie sera restitué au locataire au départ, après état des lieux.

En cas de pertes ou dégradations d'éléments du meublé occasionnés par le locataire, le montant de ce

dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le propriétaire, et ce dans un délai maximum de deux mois.  
Si la caution est insuffisante, le locataire s'engage à compléter la somme sur présentation du justificatif.

Cette caution ne pourra en aucun cas être considérée comme une participation au loyer.

**PAIEMENT :**

**La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire signé du présent contrat, avant la date indiquée sur le courrier joint, et qu'un acompte correspondant à 200 euros par semaine de location aura été perçu par le propriétaire.** Si le contrat n'est pas retourné avant la date indiquée, la réservation sera annulée.

Le solde de la location devra être versé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour sous peine de résiliation de la location.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser le propriétaire, et lui faire parvenir le solde du loyer 30 jours avant la date du début de la location initialement prévue.

En cas d'impayé, la location est purement et simplement résiliée.

**CONDITIONS DE RESILIATION :**

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée afin d'être effective. En cas de résiliation du contrat de la part du locataire et quoiqu'il puisse survenir (accident, force majeure ou événement imprévu), l'acompte versé sera conservé par le propriétaire.

Le propriétaire pourra exiger le paiement de la totalité du loyer :

1) Si la résiliation intervient moins d'un mois avant la date de début de ladite location

2) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, et ce, sans avis notifié au propriétaire. Le propriétaire dispose alors de la location.

En cas de résiliation du contrat de la part du propriétaire, l'acompte versé sera restitué au locataire, la résiliation du contrat sera notifiée au locataire par lettre recommandée, et ce un mois minimum avant le début de la location.

Le propriétaire n'est nullement responsable du transport de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses clients de rejoindre le lieu de villégiature, quel qu'en soit la raison même en cas de force majeure et ne procédera à aucun remboursement.

**SIGNATURES DES PARTIES :**

*Apposer vos initiales sur chaque page du présent contrat .Signer séparément chaque exemplaire*

Contrat de location fait et signé a

Le \_\_\_\_\_ en deux exemplaire originaux de trois pages, dont un est remis a chacune des parties qui le reconnaît.

<b>LE BAILLEUR</b> Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »	<b>LE LOCATAIRE</b> Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
---	--

## **Liste du matériel de la maison**

### **Pièce principale :**

Une table ronde en pin, une nappe toile cirée à motifs

5 chaises en pin paillasse

Trois placards hauts, un meuble sous évier et placard deux portes, une desserte carrelée blanc en pin deux tiroirs, 4 portes bouteilles, 2 étagères, un évier, mitigeur

Un miroir onde, un réfrigérateur, une gazinière avec accessoires

Un meuble en bois, composé d'une partie vitrée, 3 portes en haut, et en bas, 3 portes pleines, un tiroir

Un clic-clac 3 places, coussin, un thermomètre

Une table basse laminée hêtre, deux tablettes

Un meuble audio vidéo

Un lecteur dvd, avec télécommande

Un téléviseur 80cm, avec télécommande+démodulateur tnt

Un miroir bronze dans le couloir

### **Vaisselle :**

Une cafetière électrique blanche

Une ménagère 48 pièces verte (couteaux, fourchettes, cuillères à soupe et dessert), sur un rangement inox, un allume-gaz, un gant de cuisine, une panier à pain, un dessous de plat en raphia, une manille

Un économiseur, un ouvre-boîte, un ouvre-bouteille décapsuleur acier, un couteau à huitres, des ciseaux

12 assiettes, plates, creuses, à dessert, 11 tasses et soucoupes 5 bols blancs et verts,

14 verres transparents, 5 casseroles, un pichet, râpe à fromage

4 saladiers en verre transparents, 2 plats blancs, un plat à tarte, un saladier bleu plastique

Une passoire plastique, une essoreuse à salade

Une cocotte, avec couvercle en verre, motif champêtre

Une batterie d'ustensiles de cuisine noirs (4), un pic à viande

### **Chambre 1 :**

Un lit superposé 90, 2 matelas, 2 traversins, 2 oreillers carrés, 2 protège matelas, un tapis

Un lit bébé à barreaux blancs, matelas, une chaise haute en pin et coussin matelassé

Un rangement 5 étagères pin, un chevet pin, 4 couvertures, une lampe jaune avec ampoule

Un lit 90 d'appoint 1 traversins, 1 oreillers carrés, 1 protège matelas, un plafonnier

### **Chambre 2 :**

Un lit 140\*190, montants bois, 2 traversins, 2 coussins carrés, matelas, sommier

Un chevet bois, un tiroir, une niche, une porte, 4 couvertures, une lampe jaune avec ampoule

2 descentes de lit rouge/rose, une chaise en pin paillasse

Un placard mural 2 étagères, une tringle, cintres

### **Salle de bain :**

Un radiateur électroportatif

Une douche fermée, colonne blanche 6 jets hydromassant

Une double vasque, avec miroir, placards 3 portes, étagères, un porte brosse à dents, un porte savon

Une colonne placard, 2 portes, un tiroir

### **Buanderie :**

Un lave-linge, un étendoir à linge parapluie leifheit amovible

Une rallonge de table en pin, un extincteur, 2 bouteilles de gaz,

Une table à repasser, un fer, Un alarme

2 chaises longues pliantes blanches

Un seau jaune, un arrosoir, 3 balais, pelle et balayette, épingles à linge

5 étagères de rangement mélaminé blanc, un parasol bleu, porte parasol blanc